

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

OTIF/RID/CE/2008/10

7 avril 2008

Original : Anglais/Français

RID : 45^{ème} session de la Commission d'experts du RID
(Berne, 16 mai 2008)

Objet : Projet des textes de notification OTIF/RID/NOT/2009 – Alignement rédactionnel sur le texte de la 2^{ème} édition révisée du SGH

Communication du secrétariat

1. Le secrétariat a constaté des différences rédactionnelles dans la teneur proposée pour les matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique (voir par. 2.2.9.1.10 dans le document OTIF/RID/NOT/2009) entre les textes de modification du RID qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et la teneur des la 2^{ème} édition révisée du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (voir ST/SG/AC.10/30/Rev.2, chapitre 4.1).
2. Pour aligner le texte du RID sur celui du SGH, le secrétariat propose les modifications suivantes dans le document OTIF/RID/NOT/2009. Les mêmes corrections seront soumises à la prochaine session du WP.15.
3. Les mêmes propositions de corrections seront également soumises au sous-comité d'experts de l'ONU pour le transport de marchandises dangereuses pour aligner la section 2.9.3 du Règlement type de l'ONU.

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

1. **2.2.9.1.10.2.2** A la fin de la première phrase
Au lieu de seront jugées lire sont jugées
2. **2.2.9.1.10.2.2** Deuxième phrase
Au lieu de peuvent être considérées lire sont généralement considérées
4. **2.2.9.1.10.2.3** Substituer au texte existant

La toxicité aiguë pour le milieu aquatique se détermine normalement à l'aide d'une CL50 96 heures sur le poisson (Ligne directrice 203 de l'OCDE ou essai équivalent), une CE50 48 heures sur un crustacé (Ligne directrice 202 de l'OCDE ou essai équivalent) et/ou une CE50 72 ou 96 heures sur une algue (Ligne directrice 201 de l'OCDE ou essai équivalent). Ces espèces sont considérées comme représentatives de tous les organismes aquatiques et les données relatives à d'autres espèces telles que Lemna peuvent aussi être prises en compte si la méthode d'essai est appropriée.
4. **2.2.9.1.10.2.4** Première phrase, dans le texte entre parenthèses
Au lieu de air, eau, sédiments/sol et aliments lire via l'atmosphère, l'eau, les sédiments/sol et l'alimentation
5. **2.2.9.1.10.2.4** Deuxième phrase, au début
Au lieu de La bioaccumulation potentielle doit normalement être déterminée lire Le potentiel de bioaccumulation doit normalement être déterminé
6. **2.2.9.1.10.2.4** Troisième phrase, au début
Au lieu de valeur potentielle lire valeur théorique
7. **2.2.9.1.10.2.5** Premier paragraphe
Substituer au texte existant

Dans l'environnement, la dégradation peut être biologique ou non biologique (par exemple par hydrolyse) et les critères appliqués reflètent ce point. La biodégradation facile peut être déterminée en utilisant les essais de biodégradabilité de l'OCDE (Ligne directrice 301 A-F). Les substances qui atteignent les niveaux de biodégradation requis par ces tests peuvent être considérées comme capables de se dégrader rapidement dans la plupart des milieux. Ces essais se déroulent en eau douce ; les résultats de la Ligne directrice 306 de l'OCDE (qui se prête mieux aux milieux marins) doivent également être pris en compte. Si ces données ne sont pas disponibles, on considère qu'un rapport DBO5 (demande biochimique en oxygène sur 5 jours)/DCO (demande chimique en oxygène) $\geq 0,5$ indique une dégradation rapide.

Une dégradation non biologique telle qu'une hydrolyse, une dégradation primaire biologique et non biologique, une dégradation dans les milieux non aquatiques et une dégradation rapide prouvée dans l'environnement peuvent toutes être prises en considération dans la définition de la dégradabilité rapide. ¹¹

8. **Figure 2.2.9.1.10.4.2** Colonne centrale, bloc central

Au lieu de somme des composants lire somme des composants classés

9. **Figure 2.2.9.1.10.4.2** Colonne centrale, bloc du bas

Au lieu de méthode des composants lire méthode de la somme des composants
Au lieu de formule lire formule d'additivité

10. **2.2.9.1.10.4.3.1** Deuxième phrase

Au lieu de est fondée lire doit s'appuyer

11. **2.2.9.1.10.4.3.1** Deux dernières phrases

Substituer au texte existant

Il n'est pas possible de classer les mélanges en tant que tels d'après les données de la CL₅₀ ou de la CE₅₀ dans les catégories de toxicité chronique, parce que ces catégories reposent sur des données relatives à la toxicité et au devenir dans l'environnement, et qu'il n'existe pas de données sur la dégradabilité et la bioaccumulation pour les mélanges. Il est impossible d'appliquer les critères à la classification de la toxicité chronique étant donné que les données provenant des essais de dégradabilité et de bioaccumulation pratiqués sur des mélanges ne sont pas interprétables; elles n'ont de sens que pour les composants pris isolément.

12. **2.2.9.1.10.4.3.2** Première phrase

Au lieu de comme tel lire en tant que tel

13. **2.2.9.1.10.4.3.2** Deuxième phrase

Substituer au texte existant

Le cas échéant, les données de toxicité chronique (long terme) (CSEO) doivent également être prises en compte.

14. **2.2.9.1.10.4.4.5** Texte sous le titre

Substituer au texte existant

Soit trois mélanges de composants identiques, où A et B appartiennent à la même catégorie de toxicité et où C renferme des composants possédant une activité toxique à des concentrations intermédiaires à celles des composants des mélanges A et B; dans ce cas,

le mélange C est supposé être dans la même catégorie de toxicité que A et B.

15. **2.2.9.1.10.4.4.6 b)**

Au lieu de la même lire identique

16. **2.2.9.1.10.4.4.6 d)**

Remplacer la virgule par un point à la fin et remplacer « si » par « Si » dans le texte qui suit.

17. **2.2.9.1.10.4.5**

Au lieu de Classement d'un mélange lire Classification des mélanges

18. **2.2.9.1.10.4.5.1** Première phrase

Au lieu de des composants lire de ses composants

19. **2.2.9.1.10.4.5.1** A la fin

Au lieu de des détails lire les détails

20. **2.2.9.1.10.4.5.2** Première phrase

Au lieu de comportent souvent lire peuvent comporter

21. **2.2.9.1.10.4.5.2** Deuxième phrase

Au lieu de d'additivité suivante lire d'additivité ci-après

22. **2.2.9.1.10.4.5.2** Formule, définition de C_i , texte entre parenthèses

Au lieu de en masse lire pondéral

23. **2.2.9.1.10.4.5.2** Formule, définition de n

Au lieu de va lire allant

24. **2.2.9.1.10.4.6.1** Titre

Au lieu de Procédure lire Méthode

25. **2.2.9.1.10.4.6.4** Première phrase, à la fin

Au lieu de l'addition lire l'approche par la méthode de la somme

26. **2.2.9.1.10.4.6.4** Troisième phrase, après 2.2.9.1.10.4.6.3.3

Au lieu de sont multipliées lire seront multipliées

27. **2.2.9.1.10.4.6.4** Dernière phrase

Au lieu de qu'il existe lire s'il existe

28. **2.2.9.1.10.4.6.5** Première phrase, à la fin

Au lieu de dans une ou plusieurs catégories de danger définitives lire
de façon définitive dans une certaine catégorie de danger

29. **2.2.9.1.10.4.6.5** Dernière phrase, texte entre guillemets

Au lieu de pour l'environnement lire à l'égard de l'environnement
